#### A. PLANS DU PROJET

### 1. Plan des parcelles du projet

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-----

SECTION	ОВ
PARCELLES	1341-3410-3411-5062-5063-5064-5065
SURFACE DU FONCIER « PROJET »	60 336 m²
SURFACE TOTALE DU FONCIER	61 529 m² (avec partie giratoire)

Département : NORD LILLE

Commune : GRAVELINES

Section : B Feuille : 000 B 12

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/04/2020 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant ;

DUNKERQUE

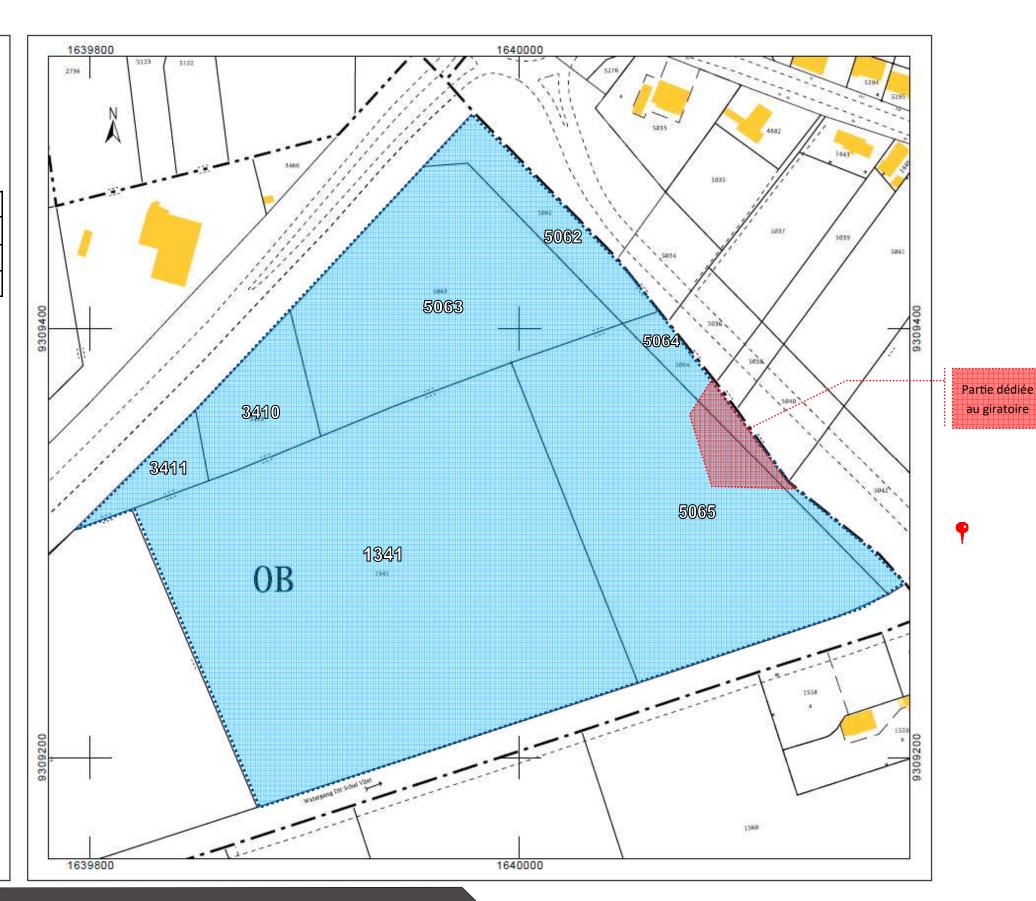
37 RUE SAINT- MATTHIEU 59140

59140 DUNKERQUE

tél. 03.28.22.66.10 -fax 03.28.22.66.06 cdif.dunkerque@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivre par :

cadastre.gouv.fr ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



### A. PLANS DU PROJET

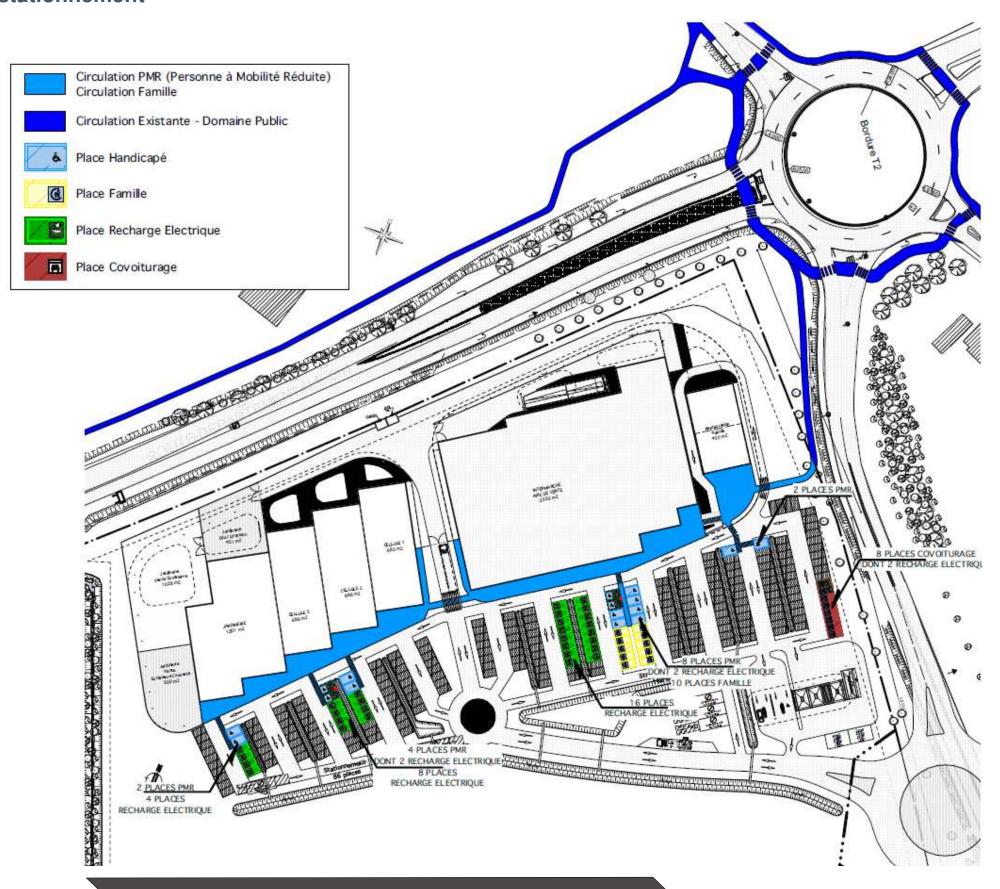
### 2. Plan de masse

Chiffres du projet	
⇒ Surface du terrain	60 336 m²
⇒ Surface Intermarché	2 505 m²
⇒ Surface Jardinerie	2 428 m²
⇒ Surface MS1	611 m²
⇒ Surface MS2	614 m²
⇒ Surface MS3	615 m²
Total Surface de vente magasin	6 773 m² m²
Total Surface de vente magasin  ⇒ Surface plancher (y compris restaurant)	<b>6 773 m² m²</b> 8 330 m²
⇒ Surface plancher (y compris restaurant)	8 330 m²
⇒ Surface plancher (y compris restaurant)     ⇒ Surface Espaces verts	8 330 m <sup>2</sup> 35 786 m <sup>2</sup>



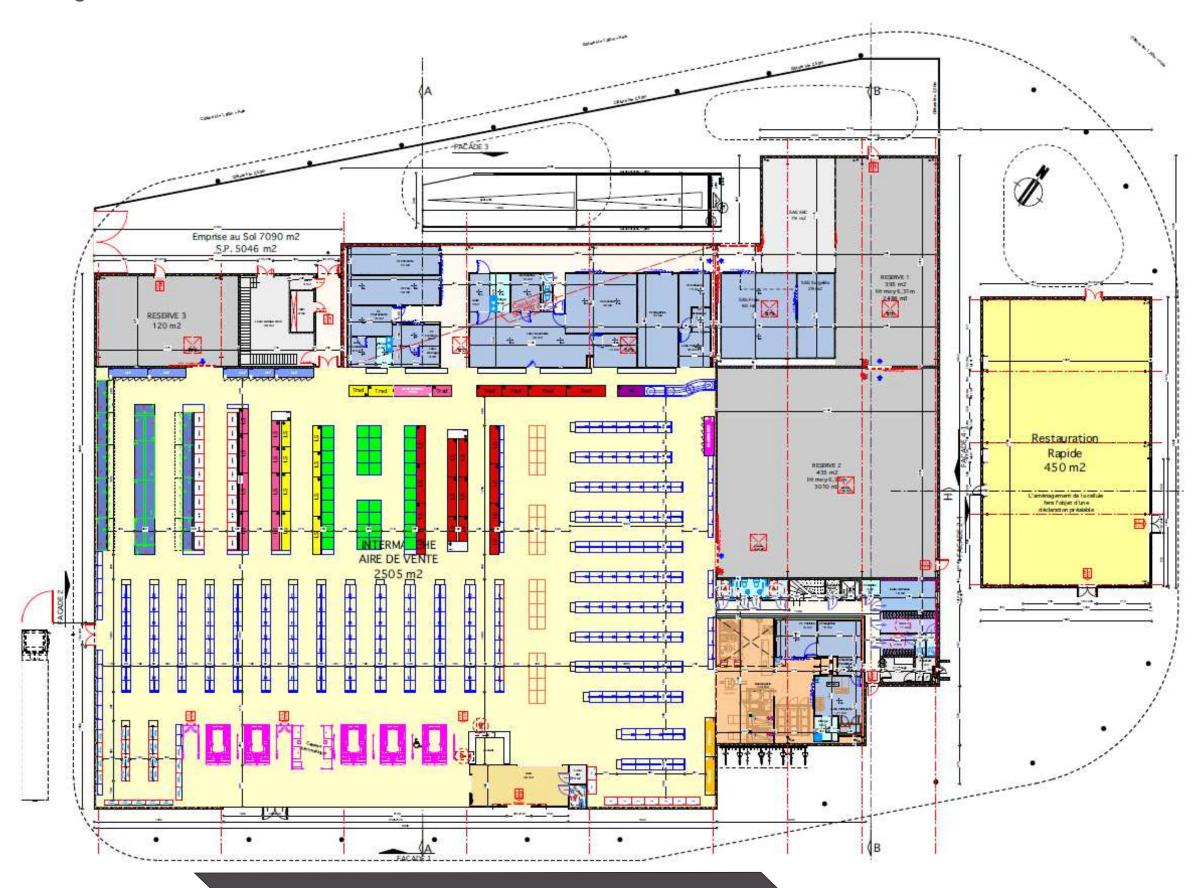
### A. PLANS DU PROJET

3. Plan de l'aire de stationnement



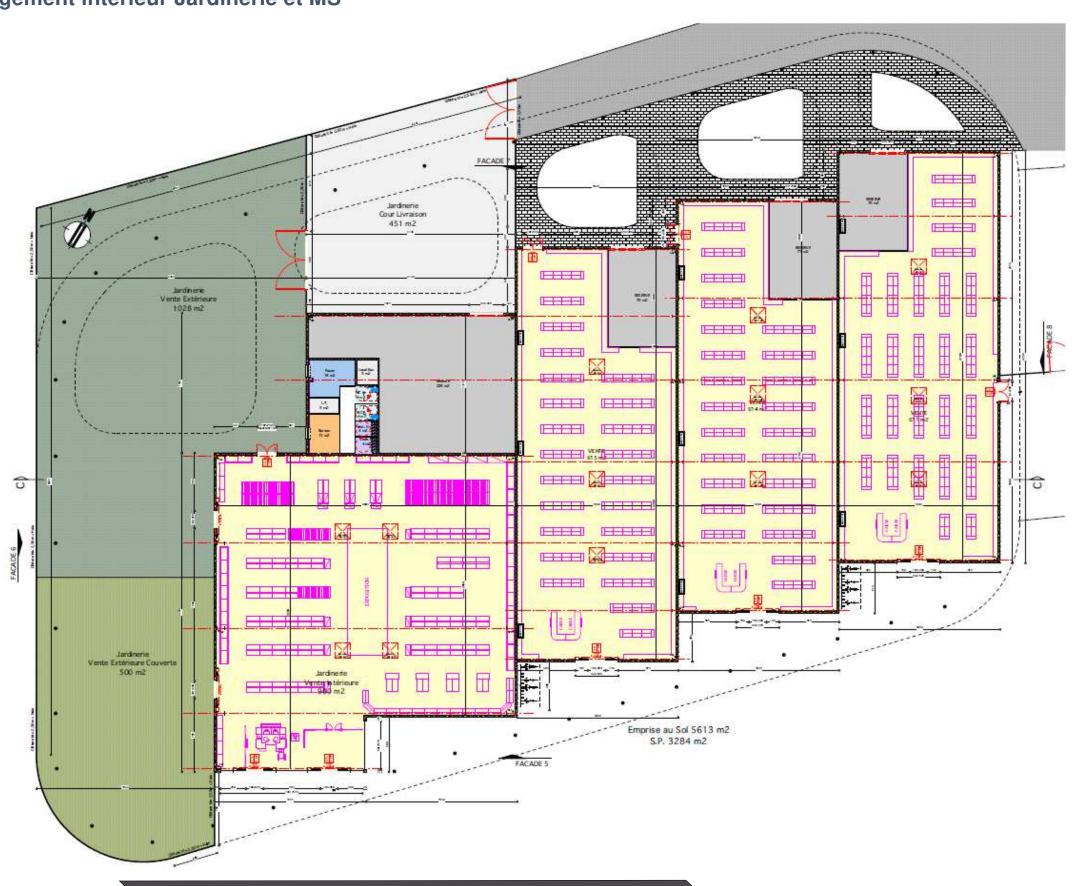
### A. PLANS DU PROJET

4. Plan d'aménagement intérieur Intermarché



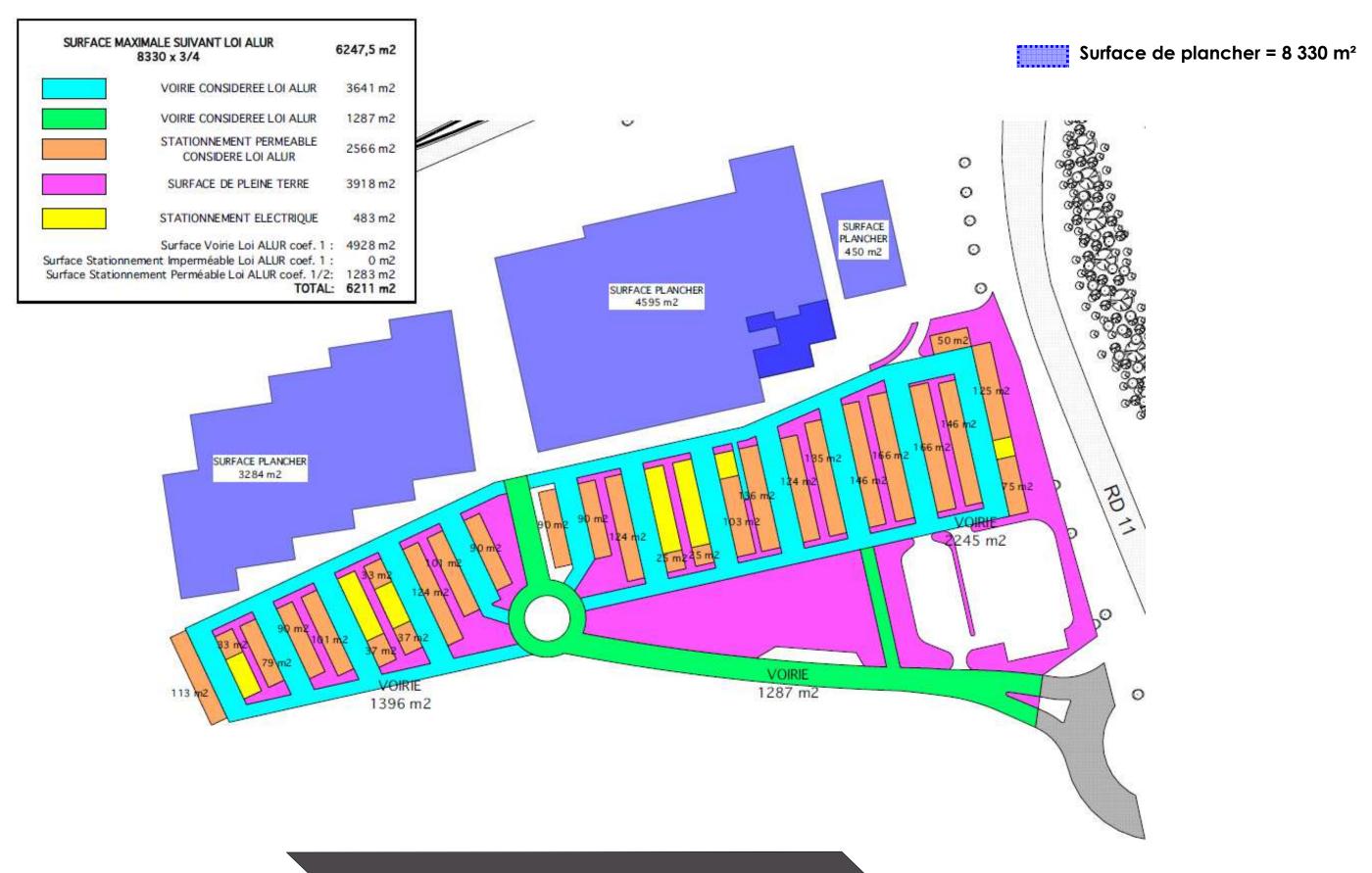
#### A. PLANS DU PROJET

5. Plan d'aménagement intérieur Jardinerie et MS

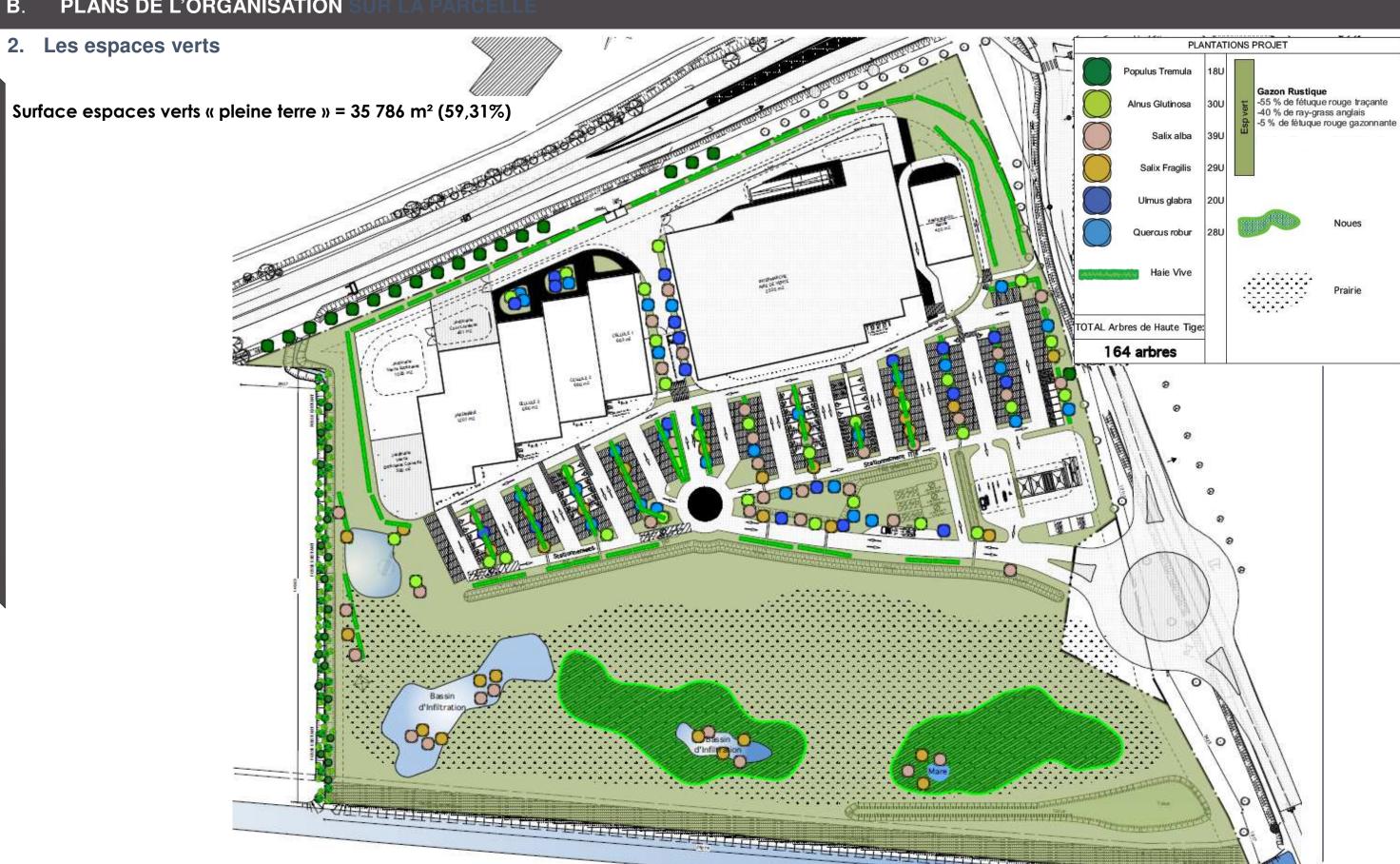


#### B. PLANS DE L'ORGANISATION SUR LA PARCELLE

1. L'emprise bâtiment, des zones de circulation et stationnement



### PLANS DE L'ORGANISATION SUR LA PARCELLE



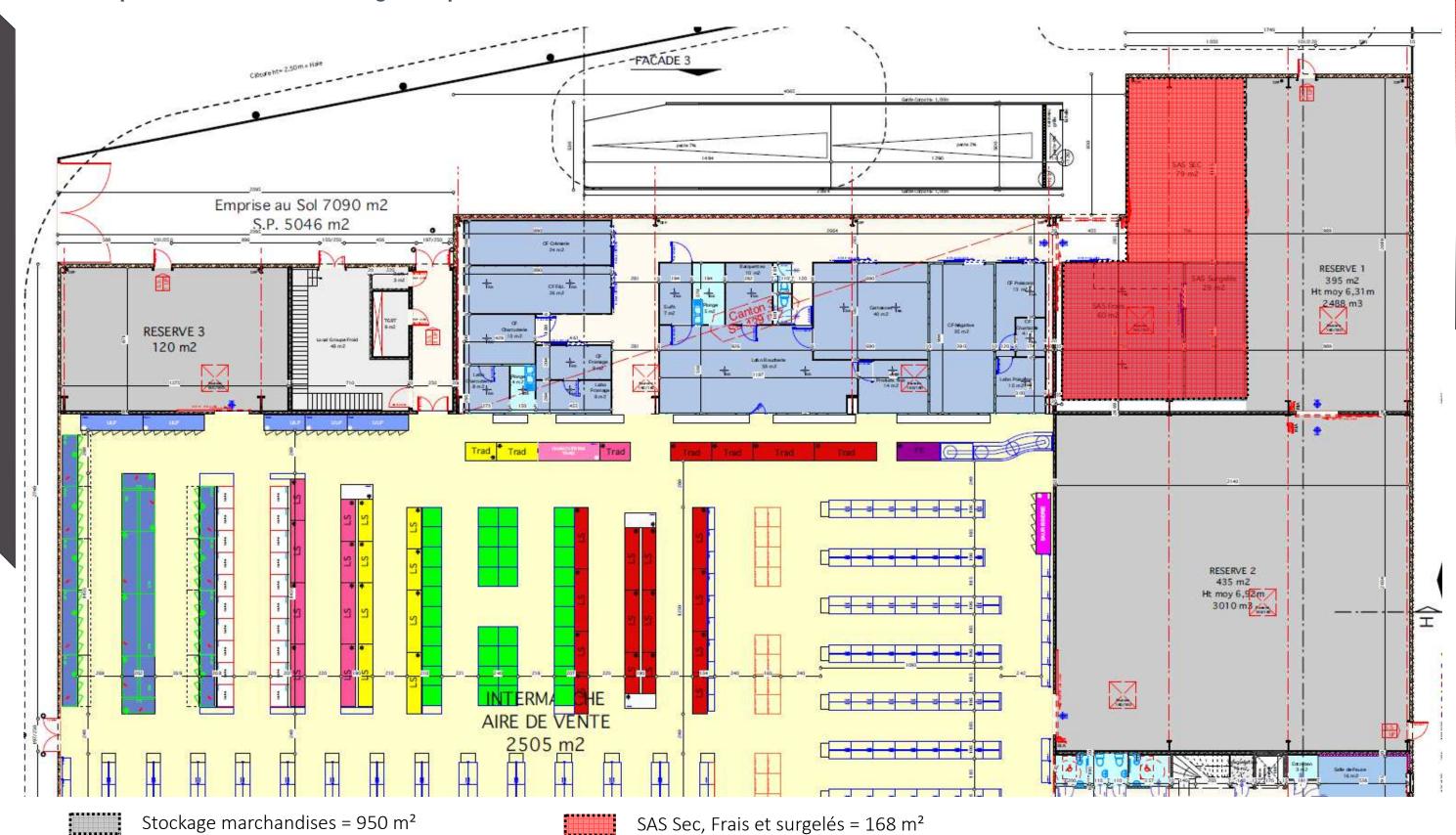
### B. PLANS DE L'ORGANISATION SUR LA PARCELLE

3. Les espaces destinés au stationnement et à la manœuvre des véhicules de livraison



#### B. PLANS DE L'ORGANISATION SUR LA PARCELLE

4. Les espaces destinés au stockage des produits Intermarché



#### B. PLANS DE L'ORGANISATION SUR LA PARCELLE

5. Les espaces destinés au stockage des produits jardinerie et Moyennes Surfaces



Stockage marchandises = 440 m<sup>2</sup>

Cour livraison = 451 m² (certains produits pourront être entreposés dans cette cour)

### C. PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIÉTONNES ET PISTES CYCLABLES

#### 1. Les transports en commun

Le site du projet est desservi par le réseau local de transports en commun DK'Bus via l'arrêt « Pont de Pierre » situé à environ 150 mètres. Cet arrêt accueille la ligne 23 « Gravelines / Islandais - Grande Synthe / Puythouck ». Rappelons que l'offre Bus est totalement gratuite 7 jours sur 7.

Cette ligne est en liaison sur Gravelines avec les lignes 22 et 26, qui desservent les différents quartiers de la commune et Grand Fort Philippe, et avec le pôle d'échange Grande-Synthe / Puythouck, qui bénéficie d'une desserte très importante (Lignes C1, C2, C3, C4, 14, 14A, 15, 16, 17, 18, 19) et permet la desserte de tout l'Est du territoire de la CUD.

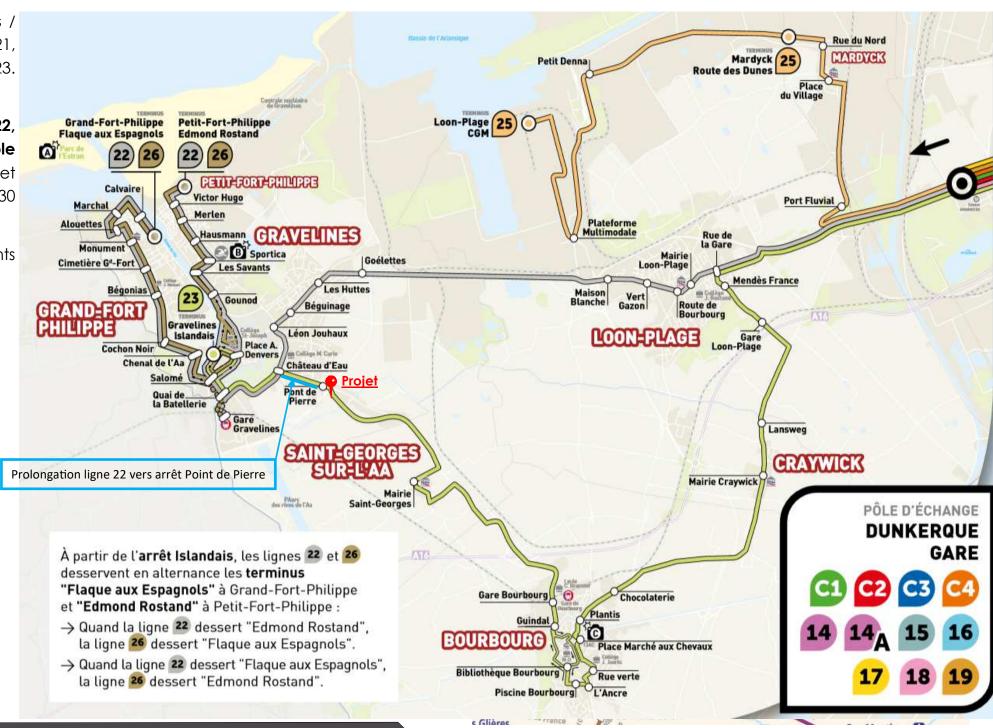
L'arrêt « Pont de Pierre » accueille la ligne 23 « Gravelines / Islandais - Grande Synthe / Puythouck » : Circule de 6h38 à 19h21, du lundi au samedi, et le dimanche de 9h01 à 18h23. Fréquence = 8 bus par jour et par sens.

L'arrêt Pont de Pierre accueillera, suite au projet, la ligne 22, permettant une desserte optimisée de l'ensemble commercial : Circule de 5h40 à 21h17, du lundi au samedi, et le dimanche de 7h49 à 21h13. Fréquence = 1 bus toutes les 30 mn en moyenne.

L'arrêt sera parfaitement accessible via les aménagements doux existants et à venir (Trottoirs et traversées sécurisées.







#### C. PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIÉTONNES ET PISTES CYCLABLES

#### 2. Les modes doux

Avec plus de 25 km de chemins de promenade, des pistes cyclables adaptées et de nombreux aménagements, Gravelines est une ville soucieuse des déplacements doux.

<u>Desserte Piétonne</u>: Les piétons bénéficient d'aménagements spécifiques depuis les zones de logements situées au Nord « ZAC du Pont de Pierre ». Ces aménagements permettront aux populations des quartiers proches d'accéder à la future zone commerciale sans utiliser la voiture, de manière sécurisée. Ces aménagements piétonniers sont les suivants :

· des trottoirs le long des rues et voies de circulation permettant de rejoindre le giratoire du Pont de Pierre (RD601 x RD11), puis un cheminement piéton dédié permettant de rejoindre le site et les magasins,

· des passages protégés qui permettent à la clientèle la traversée de voies automobiles.

<u>Une circulation sécurisée et articulation avec l'environnement urbain</u>: La circulation piétonne sera amenée, depuis l'espace public, rue du Pont de Pierre, jusqu'à l'entrée du centre commercial. En effet, les aménagements « modes doux » seront prolongés et sécurisés le long du giratoire du Pont de Pierre depuis l'existant et jusqu'à un cheminement débouchant sur le mail de l'ensemble commercial.

Au niveau du projet, des cheminements piétons seront insérés et matérialisés sur les aires de stationnement et de circulation de la zone commerciale. Des passages piétons permettront la traversée des voiries du parking et l'accès au mail situé en façade des magasins. La vitesse sera réglementée et des ralentisseurs seront installés, afin d'assurer une protection optimale des piétons.

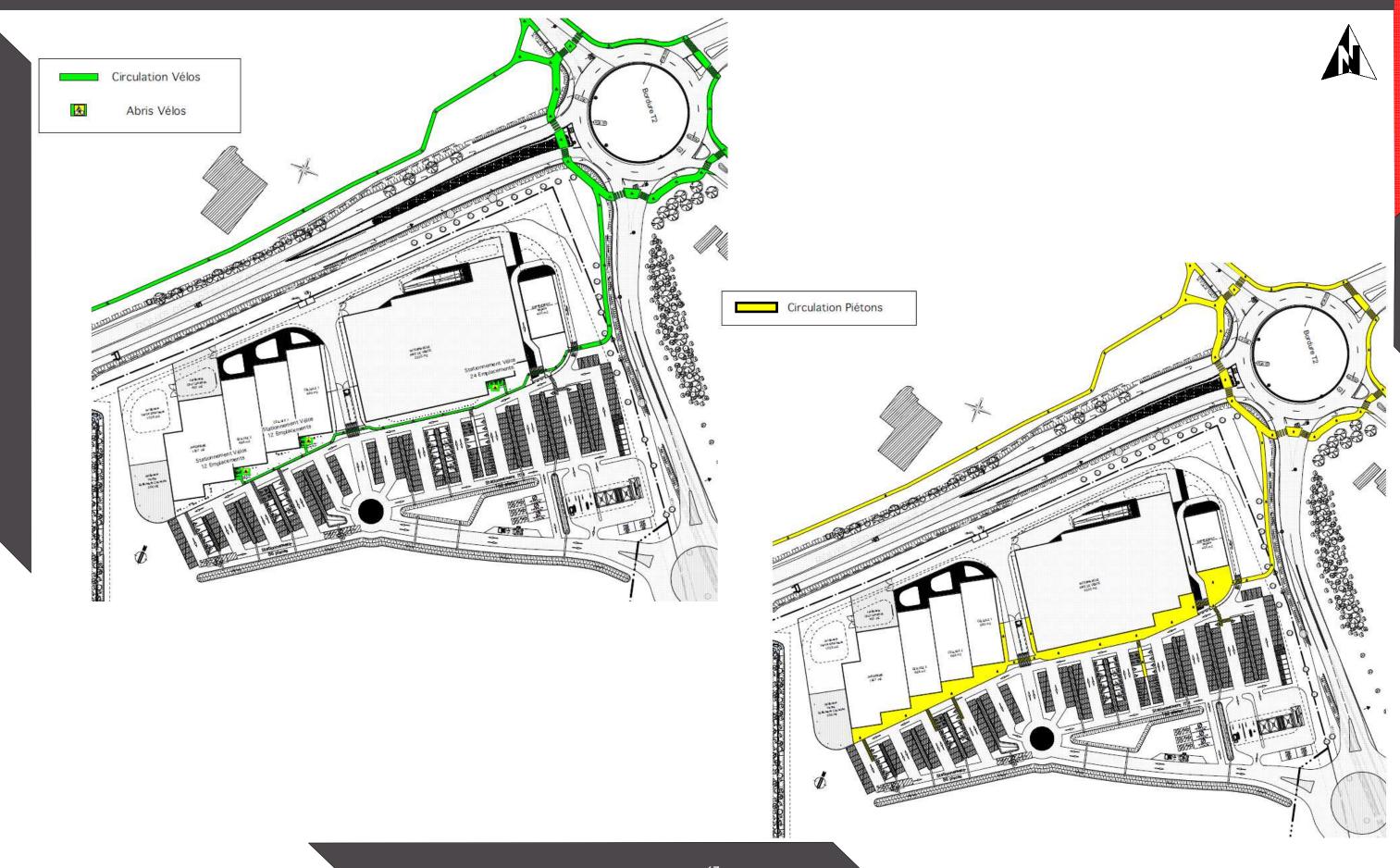
Le projet sera donc connecté aux différents cheminements piétons et au réseau de transports en commun existants à ses abords, et à ce titre, il fait l'objet d'une véritable insertion urbaine. D'une manière générale, ces aménagements piétonniers assurent la sécurité et le confort de l'accès piéton au projet.

<u>Desserte Cycliste</u>: Des travaux ont eu lieu afin de poursuivre les aménagements de la commune. C'est le cas notamment au Pont de Pierre (entre le château d'eau et la DREAL) avec la création d'une piste cyclable permettant de relier la future zone commerciale (objet de cette demande) aux lieux de vie des différents quartiers, au centre-ville et aux zones de logements de Gravelines. Le giratoire situé au bout de cet axe (RD11 et RD601) a lui aussi été aménagé par le conseil Départemental. A noter que le second bassin du Parc des Rives de l'Aa intègre lui aussi plusieurs kilomètres de pistes et chemins de promenade (1,2 km à l'Ouest).

Le site sera donc directement desservi par des aménagements cyclables. Les usagers cyclistes des différents quartiers de Gravelines pourront emprunter ces voies, totalement dissociées des axes routiers, pour se rendre jusqu'au projet. Des emplacements pour stationner les deux roues seront implantés sur les mails des bâtiments.



C. PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIÉTONNES ET PISTES CYCLABLES



C. PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIÉTONNES ET PISTES CYCLABLES



### D. PLAN DES PRINCIPALES VOIES, AMÉNAGEMENTS ROUTIERS ET DES AMÉNAGEMENT PROJETÉS

#### 1. Les aménagements routiers

Au niveau et à proximité de la zone de chalandise, les axes structurants sont :

- L'A16: Axe Paris Belgique via Dunkerque, Calais, Boulogne, Amiens et Beauvais) qui traverse la zone d'Est en Ouest,
- La RD601 : Axe Gravelines Frontière belge qui dessert le projet présenté et liaisonne Gravelines à Dunkerque,
- La D940 : Axe Gravelines Marck qui irrigue les communes de l'Ouest du projet,
- La N316: Axe A16 Port de Dunkerque rejoignant la D601 au niveau de Loon-Plage,
- La D300 : Axe A16 Saint Omer,

D'autres axes secondaires (dont la RD11, second axe permettant l'accès au projet) ou locaux maillent parfaitement la zone de chalandise et permettent un accès aisé au secteur du projet depuis l'ensemble des communes composant la zone de chalandise.

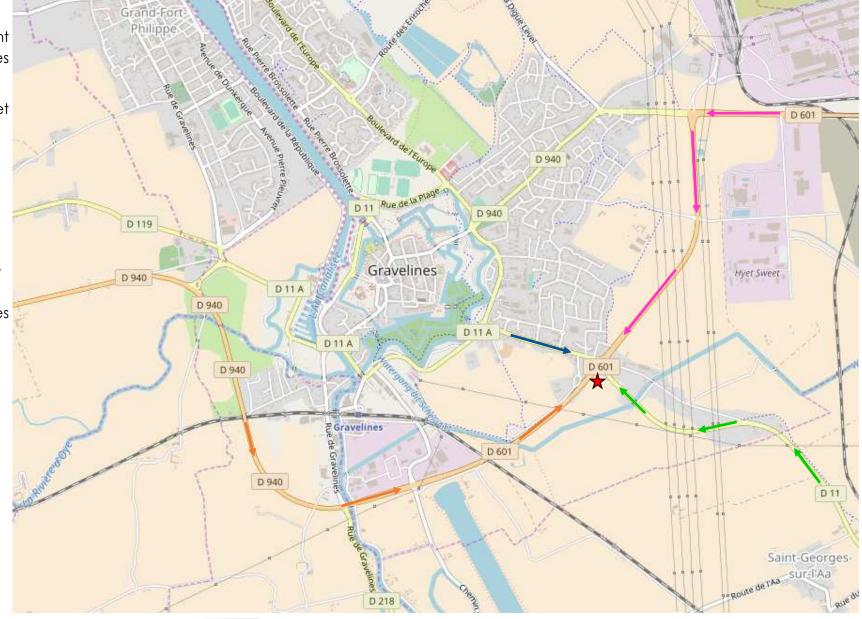
Le projet est situé au Sud-Est du centre de Gravelines. Il sera accessible directement depuis la RD11 via un giratoire à construire afin de sécuriser et fluidifier les mouvements de véhicules.

Il faut noter la proximité du giratoire existant effectuant la jonction entre la RD601 et la RD11. Cet aménagement est aussi important pour la bonne répartition des flux.

Deux ajustements seront effectués sur cet équipement :

- ➤ Elargissement de l'anneau passant de 7 mètres à 8,5-9 mètres
- > Elargissement à 2 voies de la voie d'insertion Nord de la RD601 sur le giratoire.

Le nouvel ensemble bénéficiera donc de bonnes conditions d'accès depuis les axes limitrophes ainsi que depuis les diverses communes de la zone de chalandise.



- D. PLAN DES PRINCIPALES VOIES, AMÉNAGEMENTS ROUTIERS ET DES AMÉNAGEMENT PROJETÉS
- 2. La desserte du site

